



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2020-058 bis

Publié le 6 février 2020

SOMMAIRE

ÉTABLISSEMENT DE TRANSFUSION SANGUINE HAUTS DE FRANCE - NORMANDIE

Décision n°DS 2020-01 du 22/01/2020 portant délégation de signature au sein de l'Établissement de transfusion sanguine Hauts-de-France-Normandie



**DÉCISION N°DS 2020-01 DU 22/01/2020
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT DE
TRANSFUSION SANGUINE HAUTS-DE-FRANCE - NORMANDIE**

Le Directeur

Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du Président de l'Établissement français du sang,

Vu la décision n° N 2017.45 du Président de l'Établissement français du sang en date du 18 décembre 2017 nommant Monsieur Rémi COURBIL aux fonctions de Directeur de l'Établissement de transfusion sanguine Hauts-de-France - Normandie,

Vu la décision n° DS 2017.79 du Président de l'Établissement français du sang en date du 18 décembre 2017 portant délégation de pouvoir et de signature à Monsieur Rémi COURBIL, Directeur de l'Établissement de transfusion sanguine Hauts-de-France - Normandie,

DÉCIDE

Article 1^{er} - Délégation de signature est accordée à Monsieur François STIMOLO, en sa qualité de responsable des services technique et biomédical aux fins de signer les procès-verbaux de réception des travaux réalisés pour le compte de l'Établissement français du sang Hauts-de-France - Normandie.

Article 2 - En l'absence de Monsieur François STIMOLO, délégation de pouvoir et de signature est accordée à Monsieur Ludovic TREHET, en sa qualité d'adjoint au responsable des services techniques et biomédical, aux fins de signer les mêmes actes que ceux visés en article 1^{er}.

Article 3 - En l'absence de Monsieur François STIMOLO et de Monsieur Ludovic TREHET, délégation de pouvoir et de signature est accordée à Monsieur Xavier JOVENIAUX, en sa qualité de chef de programmes immobiliers, aux fins de signer les mêmes actes que ceux visés en article 1^{er}.

Article 4 - La présente délégation de signature entre en vigueur à compter du 1^{er} février 2020. Elle sera publiée au Recueil des Actes des Préfectures des régions Hauts-de-France et Normandie et sera également consultable sur l'intranet de l'Établissement français du sang.

Fait à Loos, le 22 janvier 2020,

**Docteur Rémi COURBIL
Directeur de l'ETS
Hauts-de-France - Normandie**